

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 08 JUILLET 2021**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2021-04-15 - COMMANDE PUBLIQUE (1.1) – PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR LES MARCHÉS DE TRI DE DÉCHETS RECYCLABLES**

**DATE DE CONVOCATION : 01 JUILLET 2021**

**DATE DE PUBLICATION : 12 JUILLET 2021**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u><b>Étaient présents :</b></u>	<b>FRAULOB Odile</b> (ayant la suppléance de FONTAINE André), <b>CLAUDON Jean-Louis</b> , <b>FONTANA André</b> , <b>AMMARI Christelle</b> (ayant la procuration de PICARD Denis), <b>BONNIN Pierre</b> , <b>PIERSON Marianne</b> , <b>LELIEVRE Jean Luc</b> , <b>POIRSON Elisabeth</b> , <b>STAROSSE Jean Luc</b> , <b>PAYEUR Emmanuel</b> , <b>PREVOT Vincent</b> (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), <b>CHARTREUX Fabrice</b> , <b>GUYOT Laurent</b> , <b>PLANCHAIS Viviane</b> , <b>SILLAIRE Roger</b> , <b>GUILLAUME Isabelle</b> , <b>KNAPEK Patrice</b> , <b>RADER Audrey-Helen</b> , <b>MAURY Christophe</b> , <b>DOMINIAC Bernard</b> , <b>WINIARSKI Patricia</b> , <b>MONALDESCHI Philippe</b> (ayant la procuration de GASPARD Isabel), <b>TOUSSAINT André</b> , <b>SITTLER David</b> , <b>VANIER Stéphane</b> (ayant la suppléance de ROSSO Michel), <b>LALANCE Corinne</b> (ayant la procuration de ARNOULD Raphaël), <b>CARON Jean-François</b> (ayant la procuration de MARIN Karine), <b>TAILLY Jérôme</b> (départ après la délibération 2021.04.26 ; ayant la procuration de COLLET Thierry), <b>SAUVAGE Catherine</b> , <b>CHENOT Bernard</b> , <b>JOUBERT Roger</b> , <b>BELLINASSO Alain</b> , <b>MARTIN Vincent</b> , <b>PIERSON Chantal</b> , <b>DEPAILLAT Bernard</b> , <b>HENNEBERT Philippe</b> , <b>MOUROLIN Patrick</b> (ayant la suppléance de MATTE Jean-François), <b>COLIN Xavier</b> , <b>NIGON Elisabeth</b> (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), <b>HARMAND Alde</b> , <b>DICANDIA Chantal</b> , <b>RIVET Lionel</b> (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), <b>LE PIOUFF Lydie</b> (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), <b>HEYOB Olivier</b> (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), <b>CHANTREL Nancy</b> , <b>BOCANEGRA Jorge</b> (ayant la procuration de ERDEM Olivier), <b>EZAROIL Fatima</b> (ayant la procuration de ADRAYNI Mustapha), <b>BONJEAN Myriam</b> , <b>MOREAU Jean-Louis</b> , <b>MASSELOT Catherine</b> , <b>SIMONIN Hervé</b> , <b>FELTEN Daniel</b> , <b>COUTEAU Jean-Pierre</b> .
<u><b>Étaient excusés :</b></u>	<b>FONTAINE André</b> , <b>COLLET Thierry</b> , <b>PICARD Denis</b> , <b>SEGAULT Jean-François</b> , <b>GASPARD Isabel</b> , <b>ROSSO Michel</b> , <b>ARNOULD Raphaël</b> , <b>MARIN Karine</b> , <b>MANSION François</b> , <b>MATTE Jean-François</b> , <b>ERZEN Gérald</b> , <b>ADRAYNI Mustapha</b> , <b>ASSFELD LAMAZE Christine</b> , <b>LALEVEE Lucette</b> , <b>BRETENOUX Patrick</b> , <b>ERDEM Olivier</b> , <b>GUEGUEN Marie</b> , <b>MANGEOT Etienne</b> ,
<u><b>Avis de procuration :</b></u>	Du début à la 2021-04-26 : 10 avis de procuration. De la 2021-04-27 à la fin : 9 avis de procuration.
<u><b>Avis de suppléance :</b></u>	5 avis de suppléance.
<u><b>Secrétaire de séance :</b></u>	MARTIN Vincent
<u><b>Nombre de présents :</b></u>	Du début à la 2021.04.26 : 53 PRESENTS. Du la 2021.04.27 à la fin : 52 PRESENTS.
<u><b>Nombre de votants :</b></u>	Du début à la 2021.04.26 : 63 VOTANTS. Du la 2021.04.27 à la fin : 61 VOTANTS.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2021

Application agréée E-legalite.com

Dans le cadre de la gestion des marchés de déchets ménagers qui arrivent à échéance au 30 juin 2022, la Communauté de Communes Terres Toulaises doit procéder à la relance de plusieurs de ces marchés, dont ceux concernant le tri des déchets recyclables.

Dans un souci de rationalisation des coûts de prestations, la Communauté prévoit la mise en place de nouvelles consignes de tri des déchets recyclables : en lieu et place d'une collecte multi flux, pour lesquels les coûts de tri sont élevés et qui génère une perte de matière « papier », davantage souillée par des emballages alimentaires depuis l'extension des consignes de tri, seront dorénavant collectés et triés selon deux nouveaux flux :

\* **les déchets fibreux** : soit toutes les matières assimilables aux papiers et cartons recyclables : journaux, magazines, catalogues, prospectus, petits cartons bruns (< 50cm), cartonnettes... – en somme tous les déchets contenant de la fibre à papier à valoriser dans la filière des pâtes à papier.

\* **les déchets non fibreux** : soit tous les autres déchets recyclables : emballages métalliques ferreux et non ferreux, emballages en plastiques, briques alimentaires...

**Le flux verre reste géré séparément.**

Dans ce même souci d'économies des deniers publics, la Collectivité a repensé le découpage des prestations desdits marchés de déchets ménagers (par exemple, le transfert des déchets recyclables est extrait du présent marché de tri) et un nouveau séquençage du lancement des marchés correspondants (pour donner le plus d'informations possibles aux candidats aux fins d'optimiser les offres).

Aussi, la sélection des exutoires (destination finale des déchets) doit être opérée au plus tôt, avant la consultation des prestataires qui seront chargés du transfert des déchets, puis de ceux en charge de la collecte.

**Le choix des consignes de tri à ce stade ne présage pas des futures modalités de collecte.**

Il convient donc de lancer un marché de services « classique » en Appel d'Offres Ouverts portant sur le tri des recyclables fibreux et non fibreux - divisé en 2 lots - d'une durée de cinq ans ferme, plus deux renouvellements d'un an avec un démarrage prévu au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'article L2122-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire un marché public déterminé avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché, lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L2122-22,

Vu l'avis de la Commission des Ordures Ménagères et de la Commission des Maires,

Considérant que ces prestations sont évaluées – dans le cadre d'un Devis Quantitatif Estimatif sur une durée maximale de 7 ans – à 598 500,00 € HT pour le lot n° 1 – Tri des recyclables fibreux et à 1 925 000,00 € HT pour le lot n° 2 – Tri des recyclables non fibreux.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **D'autoriser le lancement d'une Procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour la passation du marché de services pour le tri des recyclables fibreux et non fibreux, en 2 lots, pour un montant prévisionnel respectif de 598 500,00 € HT (lot n° 1) et 1 915 200,00 € H.T. (lot n° 2) (valeur Juin 2021), conformément aux articles L2124-1 et L2124-2, R2124-1 et R2124-2-1°, R2131-16-1° et R2131-17, R2161-2 à R2161-5 (Les mesures de publicité retenues consisteraient en : - la publication de l'avis d'appel public au Journal Officiel de l'Union Européenne – JOUE, au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics – BOAMP, et sur le site <https://terrestouloises.e-marchespublics.com>, profil acheteur de la CC2T ainsi que la mise en ligne du dossier de consultation sur le même site pour permettre son téléchargement immédiat par les entreprises ainsi que la transmission des réponses par voie électronique. Les critères de jugement des offres retenus sont : - valeur technique : 40 % - prix des prestations : 60 %) ;**
- **D'autoriser le Président, représentant du Pouvoir Adjudicateur, à signer et notifier les marchés correspondants avec le(s) prestataire(s) désigné(s), à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ces marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant,**

étant précisé que la dépense résultant des présents marchés sera imputée sur les crédits ouverts ou à ouvrir au budget OM, au chapitre 011

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX